



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 4 mars 2024 à 19h30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

La dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage en cour avant malgré les dispositions de l'article 7.7 du Règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble

221 rue Lucien
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 4 096 838

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 4 mars 2024 à 19h30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce douzième jour de février 2024.

Sandra Gérôme

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière